

TRIBUNAL.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE DE RENNES. Assassinat et tentatives d'assassinat. — Tentative de suicide. Scène de carnage au milieu d'un repas.

PRÉSIDENCE DE M. RICHARD, LIEUTENANT-COLONEL. Audience du 13 mars.

On se rappelle la scène horrible qui, dans la journée du 6 décembre, vint jeter la consternation dans la ville de Vannes. Au milieu d'un repas pris en commun avec plusieurs officiers de la garnison, le sieur Sévère, sous-lieutenant porte-drapeau, sans provocation apparente, sans motifs connus, avait frappé, mutilé à coups de sabre, cinq de ses camarades; l'un d'eux avait succombé; et Sévère, après une double tentative de suicide et une lutte acharnée, n'avait échappé à la mort que pour comparaître aujourd'hui devant le conseil de guerre, sous le poids d'une accusation.

1° D'homicide avec guet-apens sur la personne du sieur Dérivaux, sous-lieutenant au même régiment; 2° de tentative d'homicide, avec pareille circonstance aggravante, sur plusieurs autres de ses camarades.

L'accusé Sévère est un homme de grande taille, aux traits prononcés, aux cheveux noirs et bouclés. Sa figure est calme quoique pâle, et semble ne produire d'autres signes d'altération que ceux produits par une pénible convalescence. Il est interrogé par le président. Voici le résultat de ses réponses: " Nous étions de service à Nanci; ma femme me dit un jour qu'un officier à grosses épaulettes était venu à plusieurs reprises à la maison pendant mon absence; par ce qu'elle m'en dit je crus reconnaître notre major.

Quelques jours après, je reçus une lettre anonyme signée Bringuet. Cette lettre, je la crus écrite de la main de M. le major pour mettre la désunion entre ma femme et moi. Au moment de quitter Nanci, je demandai à être chargé du casernement et à rejoindre à Vannes par la diligence; je fis valoir que ma femme était sur le point d'accoucher. Le major me refusa et me dit: " Votre femme, toujours vaine, ne vous souvient-il plus de ce que je vous ai dit dans la cour du quartier?"

En route, je commandais une compagnie; à la pension, on ne me citait jamais par mon nom. — Il est beau, le vilain, disait-on à mi-voix: il avait pris une femme, et croyait l'écarter pour lui seul. Je souffrais tout cela; je quittais la table et ne disais mot; mais les quolibets et les railleries m'avaient monté la tête. Arrivés à Vannes, ce fut encore pis. Un jour le colonel nous fit mettre en cercle, et, après une courte allocution, il nous invita à dîner; mais chez lui un officier vint, de la part du major, me dire que le salon était trop petit, et qu'il n'y avait pas place pour moi.

" La chagrin me ramena aux pensées religieuses. Ma seule distraction était d'aller de chez moi à l'église et de l'église chez moi. Je priais, je me jetais à genoux, mais je ne pouvais calmer mon agitation, mon désir de vengeance... Ah! mon colonel, que je souffrais... (D'une voix émue: Je vous prie de me permettre de prendre un peu de repos.)"

M. le président. — Oui, sans doute remettez-vous. Sévère se laisse tomber sur son banc... Il est pâle, ses traits sont contractés, il essuie péniblement la sueur qui lui couvre le front... Une vive émotion se manifeste dans l'auditoire.

Après un moment de suspension l'accusé reprend son récit:

" J'étais dans une situation d'esprit violente, dit-il; des écrits vifs m'étaient parvenus, puis abandonnés et repis, et qu'on a trouvés chez moi, en ont pu fournir la preuve. Enfin je m'arrêtai à la résolution de demander raison au major. Je voulais aller trouver au café, et devant tout le corps d'officiers lui demander une explication, et si elle n'était pas satisfaisante me venger et me brûler ensuite la cervelle. Dans cette intention, je pris sur moi de petits pistolets, ceux qui sont là.

Le soir, au moment du dîner, les épigrammes et les railleries recommencèrent; je n'étais plus maître de moi; je ne pouvais plus résister; j'étais exalté par l'idée non-seulement de l'injure qu'on me faisait à moi, mais encore à une femme que j'aime avec passion. C'est dans ce moment que M. Dérivaux a dit en me présentant un dessin ignoble: " Connaissez-vous cette image?" Et l'image représentait une femme et le nom de ma femme était au bas... Furieux, je pris mon sabre... je frappai... j'étais devenu fou... furieux... puis je frappai encore... Ah... puis je me tirai un coup de pistolet... puis je me donnai un coup de pistolet dans la poitrine... et mon sang coulait... mais je sentais que je ne pouvais pas mourir... je fixai mon sabre par terre, et je me jetai dessus; mais alors la pointe trouva une côte et la lame se fusa... De ce moment je ne puis dire ce qui se passa; ma mémoire ne me fournit aucun souvenir; j'étais anéanti. Quand je revins à moi, je me trouvais à l'hôpital; mon lit était entouré de personnes qui me prodiguaient des soins.

M. le président. — Aucun témoin n'a parlé de cette caricature qui vous aurait été montrée. Cela ne paraît exister que dans votre imagination. — R. Il y a un instant que je viens d'apprendre par un gendarme... que si nous sommes, Grenier... qu'il pouvait témoigner quelque chose sur cet objet.

M. le président ordonne que le gendarme Grenier soit immédiatement appelé.

Grenier. — Nous entrions au palais, quand un bourgeois s'est approché de l'accusé en ma présence et lui a dit que M. Dérivaux avait confessé, avant de mourir, à M. l'aumônier de Vannes, qu'il avait provoqué l'accusé à faire ce qu'il a fait.

M. le président. — Et vous ne connaissez pas ce bourgeois? — R. Il m'est tout à fait inconnu.

Les défenseurs demandent que l'aumônier de Vannes soit assigné.

M. le président ordonne que l'assignation sera donnée; puis, après en avoir délibéré avec le conseil, il élève la voix et dit: " Si la personne inconnue, citée par le gendarme Grenier, se trouve dans cette salle, je l'adjure au nom de la justice de se présenter et de venir témoigner." (Profond silence.)

Après un moment d'attente, le gendarme Grenier arrive en toute hâte devant le conseil, et déclare qu'un monsieur en manteau à collet vert, qui se trouve dans la salle, a confessé avoir entendu, ainsi que lui, l'inconnu en question. (Mouvement.)

M. le président. — J'invite la personne signalée à se présenter.

La foule ouvre passage à un monsieur en manteau, d'une quarantaine d'années, qui s'exprime ainsi: Je m'appelle Duhil de la Joarthais, je suis propriétaire, domicilié à Rennes, rue Château-Renaud. Une personne a dit en ma présence, au commencement de cette audience, que le sous-lieutenant Dérivaux avait avoué à l'aumônier de Vannes qu'il avait de grands torts à se reprocher, et qu'il avait contribué par ses propos à ce qui était arrivé. Cette personne avait un rouleau de papier à la main; c'est tout ce que j'ai remarqué.

M. le capitaine-rapporteur, pour éclaircir cet incident, demande la suspension de l'audience, afin d'être à Vannes par le courrier du jour, et faire assez

de diligence pour que l'aumônier arrive à temps à Rennes pour être entendu.

Il est cinq heures et demie, l'audience est levée et renvoyée au lendemain.

Audience du 14 mars.

Avant l'ouverture de l'audience, quelques personnes se communiquent une copie du testament saisi sur l'accusé, après la scène du 6 décembre. Voici fragment de cette pièce:

" Au nom de Dieu le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, moi Sévère, sous-lieutenant porte-drapeau au 65e, je prie celui qui trouvera cet écrit de le faire insérer dans les journaux, afin que personne n'ignore que j'ai vengé l'honneur, c'est-à-dire la réputation de mon épouse que les coquins que j'ai tués avaient cherchés à tenir par leurs infâmes calomnies. Ils avaient ourdi une trame contre moi, les scélérats, ils croyaient me faire passer pour un voleur aux yeux d'un monde trop porté à croire le mal.

Je prie les autorités civiles et militaires de ne pas croire les feux rapports des scélérats dont j'ai dépouillé la terre, je jure devant Dieu et les hommes que tous les écrits qu'ils avaient lancés contre moi étaient faux... Ma résolution est de me brûler la cervelle devant le corps d'officiers, après que je leurs aurez expliqué le motif qui me porte à en agir ainsi... Ce que je regrette en quittant le monde, c'est d'y laisser mon épouse et mes enfants... Mon épouse? qui a toujours fait mes plus chers délices... Je suis homme, je suis Français... Je vais déjeuner bien tranquillement, puis je les inviterai à prendre la fine demi-tasse de café, et pour faire la digestion je me brûlerai la cervelle en leur présence; je désire que ma conduite soit celle d'un brave..."

" Ainsi soit-il. (Signé) SÉVÈRE."

M. Guis, sous-lieutenant au 65e régiment, est entendu comme témoin. Je prenais habituellement, dit-il, mes repas avec Sévère. Le 6 décembre, au déjeuner, le repas tirant vers sa fin, Sévère offrit une santé, ceux qui avaient du vin acceptèrent. Peu après il se leva pour sortir, et tirant son sabre, sans provocation, sans motif, se rua sur nous comme un furieux. Je reçus pour ma part deux coups de sabre, l'un sur le bras, l'autre coup sur la tête.

M. le président. — Aurait-on tenu, la veille, quelques propos ayant trait au peu d'instruction de l'accusé? — R. On évitait toujours de faire allusion à l'accusé, parce qu'on le savait fort susceptible; on ne pouvait plaisanter avec lui.

D. Fit-on circuler de mains en mains quelque papier? — R. Aucun; je l'aurais vu... D. A-t-il été question quelquefois de la femme de l'accusé? — R. Jamais... ou plutôt une fois. L'un de nous dit que M. Sévère deviendrait notre convive, si madame Sévère ne venait pas à Vannes. " Si l'on parle de ma femme, répondit Sévère, je me porterai à quelque extrémité."

M. Froideur, sous-lieutenant, a été frappé par Sévère d'un violent coup de sabre à la tête. Il n'a pu présenter aucun dessin à l'accusé.

M. Baran, autre sous-lieutenant, dit qu'on évitait tout ce qui pouvait fâcher M. Sévère, que l'on connaissait pour être très violent. Il a été aussi, lui, frappé à la tête; il n'est point encore entièrement rétabli.

D. Reconnaissiez-vous les pièces de conviction que voici? — R. Je reconnais l'écriture de cette lettre signée Bringuet; c'est celle d'un fourrier du régiment dont je ne me rappelle pas en ce moment le nom, mais il fait partie d'une compagnie hors rangs.

L'accusé. — Veuillez bien demander à M. Baran, si à Nanci, il n'a pas prétendu avoir été renfermé par ma femme dans une armoire à serrer ses robes.

Le témoin. — Jamais je n'ai tenu un propos semblable.

M. Hoche, lieutenant, âgé de 43 ans, déclare qu'il prit une chaise et lutta avec l'accusé; mais, forcé de battre en retraite, il alla chercher main forte.

D. Quelles causes connaissez-vous de pareilles violences? — R. C'est un mystère pour moi.

M. Dibot de Thalazar, adjudant sous-officier, raconte comment, averti par l'explosion d'une arme à feu, il entra dans la salle où la scène avait lieu, et frappa l'accusé au poignet, ce qui rendit possible de s'emparer de lui.

D. A quoi attribuez-vous l'acte de violence auquel il s'est porté? — R. Dans mon opinion, il faudrait l'attribuer à deux causes, son duel avec M. Dérivaux, et une rivalité de prérogative pour porter le drapeau.

Avez-vous quelquefois entendu des officiers parler malicieusement de Mme Sévère? — R. Non... ah! pardon, un seul, et cet officier, c'est M. Sévère lui-même. M. Sévère arrivant un jour un peu tard au quartier, je me permis de lui en faire l'observation; il me dit en riant qu'il sortait d'avec sa femme, et qu'il s'était oublié auprès de son singe. (Rires dans l'audience.)

Julienne Langeois, domestique de la pension. — J'étais là quand M. Sévère assassinait tous ses camarades. M. Dérivaux criait: " Grâce... grâce... ne m'assassiniez pas... vous voyez bien que je ne puis me défendre... " M. Sévère frappait toujours le pauvre jeune homme... Alors M. Dérivaux disait encore: " Grâce... grâce... quand je serai rétabli nous nous battons, je le promets."

L'audience est levée à cinq heures.

Audience du 15 mars.

On annonce l'arrivée de l'aumônier de l'hôpital de Vannes, que M. le président a fait assigner, à la suite de l'audience du 13, pour déposer sur les confidences qu'il aurait reçues de Dérivaux, qui, prétendant, lui aurait dit en mourant qu'il pardonnait d'autant plus volontiers à Sévère que celui-ci avait été souvent provoqué par lui.

M. l'aumônier, après avoir prêté serment, déclare se nommer Lebidois.

M. le président. — Pouvez-vous nous dire ce que vous savez sur l'affaire? — R. Je ne sais que ce que ceux qui se trouvaient à l'hôpital ont pu savoir comme moi. J'ai vu des blessés arriver, et je leur ai proposé les secours de mon ministère. Je n'ai rien vu autre chose.

M. le président. — Les devoirs de votre ministère vous permettent-ils de nous rendre compte des derniers moments de Dérivaux? — R. Non, monsieur. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, depuis deux jours, il n'y avait aucune suite dans les idées de M. Dérivaux.

M. le président. — Cependant s'il fallait sauver un innocent? — R. Pas même pour sauver un innocent.

M. le président. — N'avez-vous pas entendu parler de cette affaire? — R. Tout ce que je sais, c'est par ouï-dire. On dit que les autres officiers s'amusant à plaisanter Sévère sans intention de l'offenser. Quant à moi, je pense que M. Sévère a été poussé à bout par ses camarades.

M. le président. — M. Dérivaux jouissait-il de ses facultés mentales quand vous lui avez donné les secours de la religion? — Je le crois.

M. le président. — Il y a en vous deux personnes bien distinctes, l'homme, l'ami, le chrétien, et le confesseur. Pouvez-vous dire ce que M. Dérivaux vous a dit comme ami, comme chrétien? — R. Dans mes conversations avec M. Dérivaux, je l'ai engagé à pardonner à M. Sévère, et il m'a répondu qu'il pardonnait de bon cœur, de même qu'il désirait que Dieu lui pardonnât lui-même; mais il ne m'a jamais dit qu'il avait provoqué M. Sévère. M. Froideur ni aucun des autres ne me l'ont dit non plus. Je désirerais pouvoir faire découvrir la vérité, surtout à cause de l'accusé auquel je porte de l'intérêt, mais cela m'est impossible.

Sévère. — Puisque M. l'aumônier ne peut pas rendre compte de la confession de M. Dérivaux, voudrait-il dire au conseil ce que je lui ai dit en me confessant à lui?

L'aumônier. — Jamais. Ce serait en vain que vous me le demandiez... Aucune voix humaine ne pourrait me le faire dire. Je prie M. Sévère de ne pas m'en vouloir pour cela; il le sait tout l'intérêt que je lui porte, mais cela m'est impossible.

Plusieurs soldats, témoins de la scène du carnage, déclarent qu'ils ont vu Sévère donner des coups de sabre à M. Dérivaux, qui était étendu à terre. M. Dérivaux lui criait: " Grâce! grâce! quand je serai guéri nous nous battons." Ce fut en voulant frapper M. Dérivaux que le sabre de Sévère toucha le plancher et courba. L'accusé passa avec un sang-froid épouvantable son sabre sous son talon pour le redresser.

M. le major Simon est appelé ensuite, et dans sa déposition il s'attache à montrer que, loin de chercher à humilier Sévère, il a toujours, autant qu'il l'a pu, pallié les fautes que sa manque d'instruction lui faisait commettre. Il déclare sur l'honneur qu'il ne se rappelle pas même la figure de Mme Sévère.

Cette déposition, vivement contestée par Sévère, termine la séance.

— Etes-vous d'Auxerre? ces mots forment à eux trois à peu près toute la défense d'un pauvre diable prévenu d'avoir bu vin, un verre peut-être, sur le port au blé, à Paris, sans en avoir demandé facture au propriétaire.

M. le président. — Qui a pu vous porter à commettre ce vol?

Le prévenu. — Voyez-vous, c'est que je suis d'Auxerre.

M. le président. — Que vous soyez d'Auxerre ou non, peu importe. Vous avez été arrêté, accroupi devant une pièce de vin et buvant à même au moyen d'un trou que vous y avez fait.

Le prévenu. — Non, je lui dis au marinier qui m'a arrêté: êtes-vous d'Auxerre?

M. le président. — Mais quand vous lui auriez dit cela, il n'en est pas moins vrai que vous avez fait une action condamnable.

Le prévenu. — Non, voyez-vous... pardon, M. le président, êtes-vous d'Auxerre?

M. le président. — Je ne comprends pas pourquoi vous m'adressez cette question?

Le prévenu. — Voyez-vous, ça fait beaucoup; moi, je suis d'Auxerre, et je connais tout le monde d'Auxerre, et à Auxerre, sur le port, y a des pièces de vin, autant qu'il en y a plus même; et à Auxerre, quand on se promène sur le port et qu'on a soif, on pique une pièce et on boit; et à Auxerre, on vous arrête pas, on vous met pas en prison, on boit avec les mariniers et on s'amuse à Auxerre.

Le maître de la maison dont le prévenu est portier vient rendre de lui le meilleur témoignage. C'est un homme très-rangé, qui travaille beaucoup, sert peu, et va fort rarement se promener sur le port.

Le prévenu. — Si, si, si, j'y vas souvent sur le port, pour voir ceux d'Auxerre, moi, j'en suis d'Auxerre.

Le tribunal, qui ne peut voir un voleur dans ce féal et ami Bourguignon, s'empresse de prononcer son acquittement.

Le tribunal correctionnel de Paris (6e chambre) présidé par M. Eugène Lamy, a rendu, après une délibération qui a duré près de quatre heures, son jugement dans l'affaire de l'Association des Familles.

Les sieurs Hubin de Guer, Niepce, Baillet et Margot ont été acquittés.

Chouette et Dubos ont été condamnés, pour association illicite, à dix mois d'emprisonnement, lesquels ne se confondent pas avec leur précédente condamnation à un an de prison, prononcée par la cour d'assises.

Les autres prévenus ont été condamnés, soit pour association illicite, soit pour fabrication ou détention d'armes et de munitions de guerre, savoir: Flotte à vingt mois d'emprisonnement, Bruna à quinze mois de la même peine; Badiou à un an; Delarue, Hénin, Poussard, Laporte, à dix mois; Daussin à neuf mois; Grimault, Chauvet, Perrodin à huit mois; Maratte, Parent, Chottier à six mois; Vaucamp, Paquet à cinq mois; Deligny, Jacquot à deux mois; Lefèvre à trois mois; Lagrange à cinq mois; Drouet à vingt jours, Caubère et Lelorrain à six jours.

Tous les prévenus ci-dessus ont été en outre condamnés à 50 fr. d'amende. Flotte et Bruna resteront, après l'expiration de leur peine, pendant deux années sous la surveillance de la haute police.

Madoulet, Chabot, Robert, Leballe et Bigi, à l'égard desquels le tribunal a admis des circonstances atténuantes, ont été condamnés chacun en 20 francs d'amende.

Le tribunal a en outre ordonné la confiscation de toutes les armes, poudres et munitions saisies.

LES NOUVELLES DE LONDRES sont du 3 avril, plus récentes d'un jour. Il n'y a rien d'important pour nous. Sir Charles Grey a eu le 1er avril une entrevue avec lord Glenelg au bureau des colonies. Le ministère français élit dissous: les anciens ministres ne tenaient leurs portefeuilles qu'en attendant qu'ils fussent remplacés. Il est arrivé une douzaine de bâtiments contre après-midi; mais nous ne sachons pas qu'ils aient rien apporté de nouveau.

Les nouvelles des Etats-Unis sont de plus en plus affligeantes. Toutes les banques de Buffalo ont fermé par ordre du chancelier de l'état. Plus de trois cents maisons des plus considérables de New-York ont succombé dans l'espace d'un mois et demi; dans le petit commerce les faillites sont innombrables. Dans les journées de vendredi et samedi dernier, les actions de la banque des Etats-Unis, qui étaient tant en faveur, ont baissé de dix pour cent.

M. Draper, solliciteur-général du Haut-Canada est parti pour l'Angleterre, où il va négocier un emprunt pour les travaux publics autorisés par la législature à sa dernière session.

Un affreux accident a eu lieu à Potton le 27 du mois dernier. M. Ezra Sargeant était assis sur un billot devant la scie d'un moulin, lorsque la scie prenant dans ses hanches l'entraîna et le coupa d'une manière horrible.

ESPRIT DE LA PRESSE CANADIENNE.

LE POPULAIRE.

" \* \* \* \* \* Ce n'est pas aujourd'hui que nous sommes convaincus qu'il existe des traités parmi les patriotes; ceux qui ont lu la Minerve du 22 octobre 1835, savent que nous avons alors promis de dire la vérité, et c'est cette promesse que nous sommes en mesure d'exécuter aujourd'hui, en accusant publiquement le docteur O'Callaghan, en perversant le peuple, d'appeler à la révolte des hommes qui ne sont pas assez malheureux pour se trouver dans la nécessité de recourir à cette funeste extrémité, d'attirer sur un pays paisible le sang, la désolation et toutes les horreurs d'une guerre inégale, de compromettre notre jeunesse dans un soulèvement dont elle serait la première victime, de priver la culture des bras nécessaires à sa prospérité pour les exposer aux armées de la Grande-Bretagne, enfin de déshonorer les patriotes en les faisant considérer par la métropole comme des hommes sans foi, sans principes, sans frein, et sans dignité.

" Non seulement nous appelons le mépris de nos compatriotes sur le docteur O'Callaghan, mais encore sur tous ceux qui le soutiennent dans une semblable entreprise, sur tous ceux qui le secondent soit ouvertement soit dans l'ombre; car ils sont coupables non seulement envers la patrie, mais encore envers le monde entier ceux qui recommandent ou approuvent qu'on recommande d'encourager le commerce de contrebande, c'est-à-dire de secourir les voleurs de grands chemins dont ces contrebandiers sont les dignes imitateurs. Un semblable langage peut appartenir à ceux qui ont déjà marché sur le serment d'allégeance qu'ils ont prêtée à leur souverain, à ceux qui ont levé l'étendard de la révolte; à ceux qui sont à la tête d'une armée décidée à vaincre ou à mourir pour justifier la nécessité, le besoin, la volonté d'obtenir une indépendance; mais il devient haute trahison dans la bouche d'hommes qui font encore partie d'une nation constitutionnelle, qui tiennent encore à une métropole, qui comptent encore parmi les sujets d'un gouvernement royal.

" Il est haute trahison dans un écrivain qui abuse à ce point de la liberté de la presse; il est haute trahison de la part du docteur O'Callaghan, revêtu du caractère de représentant d'un des comtés de la province, qui a prêté serment de fidélité en cette qualité et qui abuse de son titre pour faire croire qu'il n'est que l'interprète de ceux qui l'ont élu.

" Il nous semble que le docteur O'Callaghan s'est placé dans une situation telle, qu'il doit au pays, qu'il doit à la Grande-Bretagne compte de ses conseils désordonnés, de ses projets homicides, de ses exhortations révolutionnaires. Un écrivain qui s'exprimerait ainsi dans le Royaume-Uni, serait livré incontinent à la rigueur des lois, et personne ne montrerait des sympathies pour lui, car il aurait volontairement bravé les sages dispositions fondamentales de l'existence d'une nation. Le lord Gosford se trouvera peut-être dans la rigoureuse alternative de sévir sur un écrivain qui proclame aussi impudemment que la rébellion est le plus saint des devoirs. Il peut mépriser les attaques grossières et personnelles dont il est l'objet; mais, comme représentant de son souverain, de la majesté de la nation britannique, il faudra sans doute qu'il se montre inexorable. Justice doit être faite à tous, et puisque l'on a réclamé dans le temps des mesures répressives contre le rifle corps, mesures que nous avons sollicitées et approuvées nous-mêmes, nous ne pouvons raisonnablement blâmer l'exécutif d'arrêter dans leur course vagabonde les prédicateurs de révolte complète, les instigateurs de désordres, les destructeurs de la paix publique.

" C'est pour ne point confondre tous les patriotes dans les mesures qui pourraient être prises contre un écrivain qui s'égare par sa propre fureur, que nous devons consigner ici, au nom de tous les patriotes qui veulent justice sans prétendre l'obtenir à main armée, notre entière désapprobation de la conduite de notre imprudent confrère; que nous devons dire que, fors de la justice des réclamations du peuple Canadien, confiants dans l'équité du parlement britannique, nous protestons énergiquement contre toute idée de désobéissance aux lois, de sédition, de recours à la force ou d'appel à l'étranger. Nous croyons, dans cette manifestation de sentiments d'un véritable patriotisme, être l'interprète de la grande majorité de nos concitoyens; et nous ne pensons point qu'il y en ait beaucoup de disposés, alors qu'ils connaissent les suites des démarches dans lesquelles on cherche à les entraîner, à écouter un homme de la trempe de l'écrivain du Vindicator, qui n'est pas un enfant du sol, qui n'a pas une seule propriété dans ce pays, et qui par conséquent ne risque rien à y porter le trouble et la désolation."

Le docteur O'Callaghan n'est pas le plus coupable dans tout cela; il n'est qu'un instrument passif entre les mains des "enfants du sol", qui s'étant engagés dans un pas d'où ils ne peuvent se tirer avec honneur, emploient sa plume pour exciter leurs compatriotes à des actes de rébellion qui les rendent solidaires avec eux, afin de diminuer la honte de leur défaite en la partageant, et de pouvoir dire ensuite qu'ils n'ont cédé qu'à la force brutale. Nous croyons que le docteur O'Callaghan rend un véritable service au peuple jusqu'ici trop confiant de ce pays, en tuant le (faux) patriotisme.

Le Populaire ne croit plus à la popularité de M. Papineau.

" On a tenté d'obtenir une représentation de cette comédie (l'Assemblée de Richelieu) dans la ville de Montréal; mais là on a trouvé des patriotes moins disposés à partager les opinions des meneurs, et c'est une circonstance qui devra frapper nos habitants pour leur inspirer des réflexions salutaires sur les suggestions dont on cherche à les entourer. C'est la ville qui a élu M. Papineau, qui a eu la gloire de fournir un président à la législature populaire, au milieu de laquelle cet homme a toujours vécu et qui doit le connaître plus que les autres, c'est cette ville qui refuse de s'associer à l'agitation et dans laquelle on n'ose point tenir une réunion publique pour frapper de réprobation les mesures proposées par le ministère.

" On viendra dire à nos habitants que Montréal est une ville entachée de bureaucratie, que les constitutionnels y sont en force, qu'ils auraient pu trouver les opérations des patriotes et qu'il était à propos d'éviter une collision qui serait devenue fatale. Mais, s'il en est ainsi, M. Papineau ne serait plus l'élu du peuple de Montréal, il n'aurait plus une

majorité sur laquelle il puisse compter dans cette ville, et il devrait y avoir quelque doute à se mettre dans la nécessité de découvrir un semblable fait.

" Certes, nous penchons à croire que M. Papineau a perdu la confiance d'une grande partie des citoyens de Montréal, et que là, plus qu'ailleurs, on est en état de fixer son opinion, avec connaissance de cause, sur les dangers de la politique spéculative poursuivie par cet homme et par ceux qui le secondent. Les murmures sont grands contre lui et malheureusement ils sont justifiés par la détresse que nous entourer. Le commerce n'est plus rien, les entreprises sont arrêtées et les ouvriers se voient forcés d'émigrer chaque jour par suite du manque de travaux. Depuis 4 ans, que les argents sont accumulés dans les coffres de Québec et que M. Papineau s'obstine à en faire refuser la distribution, la misère n'a fait qu'augmenter et est venue renverser les industries les mieux établies. Nous en appelons aux marchands canadiens, qui certes sont tous patriotes, et qui jusqu'à présent ont sacrifié leur avenir au désir de secourir les plans de M. Papineau; est-il possible qu'ils résistent une année de plus à la stagnation des affaires? n'ont-ils pas vu la plupart des leurs succomber dans cette lutte, et ne sont-ils point à la veille d'éprouver le même sort, si la circulation des fonds ne vient point fournir à leurs débiteurs les moyens de s'acquitter? A quoi leur servira ce qu'on veut bien appeler du patriotisme, s'il doit les conduire à la honte des faillites? Quelle satisfaction retireront-ils d'une résistance dans laquelle ils ont à compromettre leur existence sociale et celle de leur famille?"

Le Populaire semble être d'opinion que la bourse est l'endroit le plus sensible de Jean-Baptiste, aussi bien que de John Bull.

Le quinquisme du Populaire n'est pas tellement éloigné du protestantisme du Canadien qu'il ne consente aussi lui à ce " qu'on tienne des assemblées par tout le pays, mais à condition qu'en " protestant contre toute tentative qui pourrait être faite pour nous retirer aucun de nos droits constitutionnels, " on censure également la marche suivie par les meneurs de la législature, qu'on prescrive aux représentants de s'occuper de la distribution des fonds, du renouvellement de toutes les lois, de l'éducation, des améliorations et de tout ce qui tient essentiellement au bonheur populaire. Ce sera en agissant de la sorte qu'on parviendra à éviter le coup qui nous menace, qu'on inspirera de la sympathie aux autres peuples et qu'on pourra dire avec raison que la métropole est une marâtre, si elle opprime des enfants qui se jettent dans ses bras."

" Tout ce qui tient essentiellement au bonheur populaire... Vous y êtes vraiment! Est-ce que le peuple ne sera pas nécessairement et essentiellement heureux dès et par cela même qu'il aura des institutions électives? Voyez les Américains, s'ils ne sont pas souverainement heureux avec ces institutions et s'ils n'y trouvent pas un remède à tous les maux passés, présents et à venir?"

Un Electeur du comté de Lachenaie écrit au Populaire: " \* \* \* \* \* En parcourant la Minerve du 4 ou du 5 courant, \* \* \* \* \* ma surprise fut extrême d'y lire des recommandations de ne plus faire usage des produits anglais, puis de voir que dans sa dernière page, le journaliste fournissait à ses lecteurs les prix courants des thés, des cafés, de la casanade, du sucre, de la mélasse, de l'huile d'olive, des fers, du ferblanc, des bouteilles, de l'indigo, du salpêtre, du charbon, et d'une foule de marchandises importées par ce maudit gouvernement pour l'usage d'une population à laquelle on incline de ne plus rien acheter. Il me semble que le meilleur moyen de faire entendre raison à nos habitants sur les privations qu'on leur impose, c'est de ne pas leur en faire connaître le prix. \* \* \* \* \*"

A propos de cette phrase de la Minerve: " Plus tard (après 1828) on a fait quelques nouvelles nominations dans le conseil; mais ces nominations étaient dans le même esprit, et l'influence bureaucratique y est toujours la même. " Un qui sait " ne sait point comment l'hon. D. B. Viger, propriétaire, directeur et parapapier de la Minerve, a pu permettre l'impression d'un semblable conte à dormir debout \* \* \* \* \* Malgré les fréquentes visites de l'illustra vieillard au château Saint-Louis, ses assurances de dévouement et ses confidences à qui voulait l'entendre, quel faisait tout pour arrêter la fougue de certains meneurs, la supposition, que sa nomination au conseil législatif est le fruit de sa complaisance envers le gouvernement, ne pourrait raisonnablement arriver à la pensée d'un réformateur, que dans le cas où l'honorable serait créé juge ou schérif; et je puis vous assurer que l'exécutif est trop flatté de voir nos patriotes exaltés jour de la confiance publique, pour leur fournir l'occasion de se dépopulariser en leur donnant les places qu'ils désirent."

Un Patriote écrit de Saint-Denis qu'il a été sur le point de se révolter contre l'autorité de sa femme, qui furieusement patriote elle-même, et prenant comme paroles d'évangile tout ce que dit la Minerve, a pris à tâche de déranger ses habitudes et de contracter ses goûts en substituant à son petit coup de brandy le matin de mauvais whiskey qu'il a fait-il tout rendre, à son café des îles à déjeuner, du café de croute de pain qu'il a en toutes les peines du monde à digérer, à son coup d'appât en vin de Porto, encore du whiskey; à son verre de vin français à dîner, toujours ce détestable whiskey. Mais voici le plus beau de l'affaire: " Je fus trouver, dit-il, un monsieur de ma paroisse, qui est extrêmement patriote, et qui a assez d'empire sur ma femme, parce qu'il est toujours à répéter avec elle que la Minerve est le seul oracle qu'on doive consulter. Je lui racontai mon aventure en le priant de parler à ma femme et de persuader à la ménagère que je n'en serais pas moins bon patriote en ne suivant pas la lettre les ordonnances de la Minerve. Je tombai de fièvre en chaud mal, car je n'avais pas réfléchi que l'intermédiaire auquel je m'adressais était justement un fabricant de whiskey. Il fronga le sourcil à mon récit; me dit que j'étais un bête, que ma femme seule avait de l'esprit, et que tous nos habitants devaient passer des résolutions pour proscrire les produits des anglais, nos ennemis naturels. Il me fit un grand sermon sur les avantages du whiskey et m'assura qu'il aurait bientôt une assemblée patriotique dans laquelle le whiskey serait déclaré la seule liqueur buvable dans l'intérêt du pays.

" J'aime bien ma patrie, mais je ne suis pas marchand de whiskey, je ne puis souffrir cette boisson, et si la Minerve continue à donner des conseils à ma femme, je crains qu'elle ne nous fasse faire mauvais ménage."

LA MINERVE. " Les crieries de la vieille Gazette de Québec sur la violence du Vindicator se renouvellent, mais le dernier se plaint des ministres qui ne pouvant nier la justice de nos réclamations, refusent cependant

